



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1277-25-01
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de grouper les tarifs exigibles dans un même règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement est modifié par le remplacement de l'annexe B ci-joint.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-04-000	7 avril 2026
Adoption du règlement :	2026-04-000	14 avril 2026
Avis public d'entrée en vigueur :		



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	TARIF CONTRIBUTUALE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO			
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	25 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	30 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	55 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	110 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
de 22 pieds	150 \$/saison		
de 23 pieds	220 \$/saison		
de 24 pieds	300 \$/saison		
de 25 pieds et plus	420 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	Non-remboursable (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan.



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF CONTRIBUABLE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN			
Embarcation non motorisée	Gratuit	25 \$/jour	Non-remboursable
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	25 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	45 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	110 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	220 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	270 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
de 22 pieds	370 \$/saison		
de 23 pieds	525 \$/saison		
de 24 pieds	730 \$/saison		
de 25 pieds et plus	1050 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
Essai de bateau			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	450 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 450 \$	
Frais de lavage			
Embarcation non motorisée	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée	25 \$/lavage	Inclus	
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal	100 \$		
Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison	550 \$		

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
INSCRIPTIONS		
Camp de jour Les Tortilles (été)		
Résident	105 \$/semaine	
Non-résident	180 \$/semaine	
Résident avec service de garde	125 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	200 \$ / semaine	
Service de transport par navette pour résident	35 \$/semaine	(1)
Service de transport par navette pour non-résident	60 \$ / semaine	(1)
Camp de jour de la relâche scolaire		
Résident	100 \$/semaine	
Non-résident	175 \$/semaine	
Résident avec service de garde	120 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	195 \$/ semaine	
FRAIS D'ANNULATION		
Avant le 15 juin	15 % du montant total annulé	Remboursement des frais d'inscription
À partir du 15 juin	Aucun remboursement	Aucun remboursement des frais d'inscription, sauf pour des raisons de santé (preuve à l'appui), - - Frais d'annulation de 15 % du total annulé si les activités ne sont pas commencées. - Remboursement au prorata des jours écoulés si les activités sont commencées.
FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE DU PARC DU GRAND-HÉRON		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	20 \$ / jour	(1)
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$ / jour	(1)
Invité accompagné d'un résident	5 \$ / invité / jour	(1)
Forfait famille non résidente (2 adultes - 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 \$ / jour par famille	(1)



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF		NOTES
	Résidents	Non-résidents	
LOCATION D'EMBARCATION AU PARC DU GRAND-HÉRON			
Kayak simple – 90 minutes	Gratuit	20\$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
Kayak double – 90 minutes	Gratuit	25 \$	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum (1)
Planche à pagaie – 90 minutes	Gratuit	20 \$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
PASSE DE SAISON – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA			
17 ans ou moins	Gratuit	20 \$	(1)
18 ans ou plus	Gratuit	60 \$	(1)
Passe familiale	Gratuit	40 \$/ adulte 15 \$/ enfant	Prix par personne résident à la même adresse (1)
ACCÈS QUOTIDIEN – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA			
Ski de fond			
17 ans ou moins	Gratuit	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
18 ans ou plus	Gratuit	14 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
Raquettes et vélo d'hiver			
17 ans ou moins	Gratuit	6 \$	(1)
18 ans ou plus	Gratuit	10 \$	(1)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS			
Ski de fond			
17 ans ou moins	10 \$	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
18 ans ou plus	15 \$	18 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
Raquette			
17 ans ou moins	8 \$	11 \$	(1)
18 ans ou plus	8 \$	11 \$	(1)
Location saisonnière de ski			
17 ou moins	60 \$	70 \$	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours (1)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables